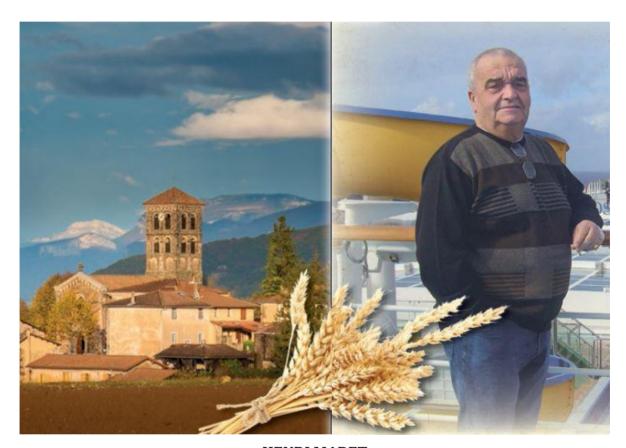


La Vaille

Zalletin manicipal de la Commune de Jaillans

Hommage à Henri MARET



HENRI MARET

Une page s'est définitivement tournée ce 26 avril 2019. Henri MARET s'en est allé, Jaillans vient de perdre l'un de ses plus illustres administrés.

Elu plus jeune maire de France en 1965 à l'âge de 25 ans, il mena la deuxième plus longue carrière de maire dans la Drôme. Très investi pour sa commune, il fut l'auteur de belles réalisations comme la traversée du village, la construction de la salle des fêtes, les deux stations d'épuration et la rénovation de l'église Sainte Marie inscrite aux Monuments historiques.

Un personnage Henri. Un caractère bien trempé qui aimait parler politique en vous entraînant dans des échanges musclés.

L'archétype du maire rural, dévoué et convivial, remarqué et remarquable.

Un homme dont la stature imposante pouvait vous intimider mais qui cachait une grande sensibilité.

L'émotion l'emportait souvent en effet et il n'était pas rare de voir son regard s'embrumer.

Une légende Henri. Des élus comme on n'en fait plus.

Prendre sa suite c'était relever un défi, tout d'abord en tant que femme et après 43 années passées à la tête de la commune ! Il m'a aidée à faire mes premiers pas et je lui en suis très reconnaissante. La responsabilité qui m'incombe aujourd'hui me semble encore plus lourde maintenant qu'il n'est plus.

L'équipe municipale souhaite lui rendre un ultime hommage. Nous avons décidé de donner son nom à la salle des fêtes qui deviendra la Salle Henri Maret. Vous serez bien naturellement tenus informés de la date de la cérémonie à laquelle cela prendra effet.

Merci Henri pour ton investissement, pour tout ce temps que tu as bien voulu consacrer à l'embellissement de notre village,

Merci pour ta jovialité communicative et aussi pour tes coups de gueule sans lesquels tu ne serais pas celui qu'on aimait tant !

Nous ne t'oublierons pas!

Votre maire,

Isabelle ROBERT.

Permanence
de M^{me} Le Maire
Sur rendez-vous
Mar. 14h à 18h
Sam. 9h à 12h



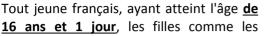
La Montagne de Jean FERRAT

Ils quittent un à un le pays Pour s'en aller gagner leur vie Loin de la terre où ils sont nés Depuis longtemps ils en rêvaient De la ville et de ses secrets Du formica et du ciné...

Pourtant que la montagne est belle Comment peut-on s'imaginer En voyant un vol d'hirondelles Que l'automne vient d'arriver

Avec leurs mains dessus leurs têtes Ils avaient monté des murettes Jusqu'au sommet de la colline Qu'importent les jours, les années Ils avaient tous l'âme bien née Noueuse comme un pied de vigne....

Recensement citoyen : Journée Défense et Citoyenneté





garçons, doit obligatoirement se faire recenser auprès de la mairie de son domicile, Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics notamment.

Les pièces à fournir :

- Carte nationale d'identité,
- Livret de famille de vos parents ou le cas échéant d'un justificatif de nationalité française.

Si les parents du jeune recensé sont tous les deux nés à l'étranger, il doit justifier de sa nationalité au moyen d'un certificat de nationalité française ou d'un décret de naturalisation.

Une attestation de recensement vous sera remise.

Si vous avez omis de vous faire recenser à vos 16 ans et que vous avez moins de 25 ans vous pouvez vous présenter en mairie, à tout moment, pour régulariser votre situation.



Divagation chats et chiens

<u>La mairie est saisie très régulièrement de plaintes</u> concernant la divagation des chiens et des chats. Nous rappelons qu'il est interdit de laisser divaguer les chiens et chats.

Les propriétaires sont responsables des accidents de toute nature que peuvent causer leurs animaux.

La notion d'animal errant ou en état de divagation :

Cette notion est appréhendée différemment selon qu'il s'agit d'un chien, d'un chat ou d'un animal appartenant à une autre espèce.

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres.

Est par ailleurs en état de divagation, tout chien abandonné livré à son seul instinct, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

La loi ne donne pas de définition de l'état d'errance ou de divagation pour les autres espèces animales. Toutefois, la jurisprudence considère en général qu'un animal, qui n'est pas un chien ou un chat, est considéré comme errant ou en état de divagation dès lors qu'il est trouvé sans gardien sur le terrain d'autrui ou sur la voie publique. Un troupeau de moutons pacageant sur les terrains d'autrui a ainsi pu être considéré comme étant en état de divagation (CE, 10 avril 1996, Consorts Falquet).

De même, les aboiements ininterrompus et répétitifs de chiens, peuvent être gênants pour le voisinage. Dans un souci de tranquillité publique, il est demandé aux propriétaires d'animaux, de veiller à ce que ceux-ci ne soient pas trop « bruyants ».





Urbanisme

VALENCE ROMANS AGGLO - CONSEIL ARCHITECTURAL ET PAYSAGER

Vous avez un projet de construction, de rénovation ou d'aménagement ?

Afin d'améliorer la qualité de votre projet, Valence Romans Agglo vous propose les conseils gratuits, neutres et personnalisés d'un architecte paysager

Les permanences sont gratuites et accessibles uniquement sur rendez-vous :

- A Romans sur Isère, au 13-15 rue Réaumur, un lundi sur deux.
 - A Valence, 9 rue Cujas, un mardi sur deux

Infos communales

Afin que l'architecte puisse vous aider, munissez-vous d'un maximum de documents (plan de cadastre, relevé de bâtiment, certificat d'urbanisme, cahier des charges du lotissement, croquis, photos...).

Avec ce service, l'enjeu pour l'Agglo est d'améliorer la qualité de l'architecture et des paysages du territoire. Tous les projets visibles depuis l'espace public sont concernés:

L'aménagement de terrains à lotir : implantation, exposition, intégration au site...

- la construction, l'extension ou la surélévation d'un bâtiment d'habitation ou d'activité professionnelle;
- la rénovation de façade, la création d'ouverture ;
- l'installation de clôture, de haies, en limite de terrain.

Prises de rendez-vous

Noëlle MALOSSANNE / 04 69 64 70 49

noelle.malossanne@valenceromansagglo.fr

INFOS

Permis de construire :

Travaux créant une nouvelle construction

Les constructions nouvelles sont celles indépendantes de tout bâtiment existant.

Elles doivent être précédées de la délivrance d'un permis de construire à l'exception!

- •Des constructions dispensées de toute formalité comme les piscines de moins de 10 m² ou les abris de jardin de moins de 5 m².
- Et de celles qui doivent faire l'objet d'une **déclaration préalable**
 - Travaux sur une construction existante
 - Les travaux sur une construction existante concernent par exemple l'agrandissement d'une maison.
 - Les règles différent selon que votre projet est situé ou non en zone urbaine d'une commune dotée d'un plan local d'urbanisme (PLU).

Déclaration de travaux

Une déclaration préalable de travaux est obligatoire notamment dans les cas suivants :

• construction nouvelle (garage, dépendance...) ou travaux sur une construction existante ayant pour résultat la création d'une <u>surface de plancher</u> ou d'une <u>emprise au sol</u> comprise entre 5 m² et 20 m².

Pour les travaux sur une construction existante, ce seuil est porté à 40 m² si la construction est située dans une zone urbaine couverte par un plan local d'urbanisme (PLU) ou un plan d'occupation des sols (POS),

- construction d'un mur d'une hauteur au-dessus du sol supérieure ou égale à 2 m,
- construction d'une piscine dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 100 m² non couverte ou dont la couverture (fixe ou mobile) a une hauteur audessus du sol inférieure à 1,80 m,
- travaux modifiant l'aspect initial extérieur d'une construction (par exemple, remplacement d'une fenêtre ou porte par un autre modèle, percement d'une nouvelle fenêtre, choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade),
- travaux de ravalement s'ils se déroulent dans un espace faisant l'objet d'une protection particulière (par exemple, <u>abord d'un monument historique</u>),
- <u>changement de destination</u> d'un local (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment,
 - réalisation d'une division foncière notamment pour en détacher un ou plusieurs lots



Horaires d'ouverture au public du secrétariat

MAIRIE

04 75 47 76 54 mairie.jaillans@wanadoo.fr www.jaillans.fr

Horaires d'ouverture

Lun.: 13h30 à 17h Mar: 14 h à 17 h Mer.: 9h à 12h Jeu.: 9h à 12h30 Ven.: 13h à 16h Sam.: 9 h à 12 h (1er sam. de chaque mois)

NOUS VOUS

RAPPELONS QUE PENDANT LA DUREE DES TRAVAUX, LE SECRETARIAT DE LA MAIRIE A ETE DEPLACÉ, SALLE DU PATRONAGE



Appartement à louer

COMMUNE DE JAILLANS Appartement 2^{ème} étage de la Cure

L'appartement situé au dernier étage de la Cure sera disponible au 1^{er} Juillet 2019

Loyer 421.63 € au 1er janvier 2019

Surface de 75 m² env. il est composé de :

1 cuisine ouverte sur salon, 2 chambres, 1 salle de bain, 1 WC, 1 cave.

Les personnes intéressées sont priées de s'adresser en Mairie avant le 10 juin 2019.

Attention : le loyer est révisé au 1^{er} juillet de chaque année. (Peu importe la date d'entrée dans le logement).



Flash infos –Tennis Club



Joueurs de tennis débutants, ou confirmés, les beaux jours arrivent alors pensez à prendre votre carte d'adhérent!!

Merci de contacter :

M. Jean-Luc LEREUILLE (04 75 48 85 24 ou M. Denis PEYSSON (06 28 92 28 68)



Plateau multisport - terrain de tennis

Le terrain de tennis et le terrain multisports ont fait l'objet d'une rénovation et d'un nettoyage comme les utilisateurs ont pu le constater.



Merci de respecter les lieux, de les laisser propres après utilisation.

Nous rappelons également que la circulation des vélos et deux roues est interdite et qu'il ne s'agit pas d'un spot de skate.



Afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique, des travaux sont réalisés sur le réseau électrique qui alimente le quartier de l'Ecancière et qui entraineront une ou plusieurs coupures d'électricité

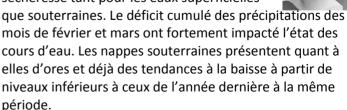
VENDREDI 7 JUIN de 7 h30 à 13 h 30



Préfecture de la Drôme- Arrêté préfectoral

sécheresse

L'ensemble du département (excepté le secteur Rhône) est positionné en vigilance sécheresse tant pour les eaux superficielles



Il est impératif que l'ensemble des usagers de l'eau

Infos communales

Mette en œuvre des pratiques économes en matière de consommation d'eau.

Cette vigilance impose notamment une forte sensibilisation des particuliers sur le remplissage rapide de leur piscine. En cas d'aggravation de la situation, les futures mesures qui pourraient être prises, interdiraient en effet ce dernier. Un prochain comité sécheresse se tiendra au cours de la seconde quinzaine de mai.

L'arrêté est consultable en mairie, sur le site internet de la commune ou sur le lien http://www.drome.gouv.fr





Chaque année notre territoire est durement touché par des feux de forêt, ravageant ainsi plusieurs milliers d'hectares de forêt. Ce constat est difficilement acceptable lorsqu'on sait que dans 90 % des cas, l'homme est à l'origine de ces sinistres. En outre, 80 % des départs de feu se déclenchent à moins de 50 mètres des habitations. Par des gestes simples il est possible de réduire considérablement ce risque de départ de feu. Ces comportements de bon sens protègent à la fois notre environnement, notre patrimoine culturel et parfois des vies.

1 feu sur 2 est la conséquence d'une imprudence

- Ni feu ni barbecue aux abords d'une forêt
- Pas de cigarette en forêt ni de mégot jeté par la fenêtre d'une voiture
- Pas de travaux source d'étincelles les jours de risque d'incendie
- Pas de combustible contre la maison (bois, fuel, butane...)

TEMOIN D'UN DEBUT D'INCENDIE JE DONNE L'ALERTE EN LOCALISANT LE FEU AVEC PRECISION JE ME CONFINE DANS MA MAISON elle est mon meilleur abri RESTEZ A L'ECOUTE DES CONSIGNES DES AUTORITES







Quelles sont les conséquences

d'un déménagement sur le versement d'une allocation logement ?

Une personne qui **déménage et bénéficie d'une allocation logement** (AL) souhaite déménager dans le même département et pour un loyer identique. Lors de sa première demande d'AL, **le 1**^{er} **mois de loyer n'a pas été payé par la CAF**, mais cette fois-ci puisqu'il y a continuité entre le premier et le second logement, un mois de carence d'AL sur le 1^{er} mois de loyer pour le 2^e logement sera-t-il prévu ?

En cas de déménagement, il n'y a pas en principe d'interruption d'allocation logement (AL) le premier mois de loyer du second logement. Mais il y a tout de même des exceptions (voir ci-dessous).

Pour rappel, l'allocataire doit déclarer le déménagement à la CAF, cela constitue un « changement de situation ». Il n'y a pas de changement de CAF puisqu'il n'y a pas de changement de département.

Selon l'article D. 542-20 du Code de la Sécurité sociale, « en cas de changement dans la composition de la famille ou lorsque celle-ci s'installe dans un nouveau logement au cours de la période de paiement, il doit être procédé à une révision des bases de calcul de l'allocation de logement ».

Sur la base notamment du justificatif de loyer pour le nouveau logement, la CAF va donc procéder à un nouveau calcul du montant de l'aide. Cette révision est obligatoire même si le loyer est le même.

Selon le principe de la continuité des droits, le versement de l'AL n'est pas interrompu du fait du déménagement s'il y a « continuité dans les charges de logement », c'està-dire si l'allocataire a payé son loyer au titre de l'ancien logement et, le mois suivant, au titre du nouveau logement.

Ces trois exemples illustrent les situations possibles:
- le locataire a payé un loyer en juin pour l'ancien logement, un loyer en juillet pour le nouveau. Le droit à l'AL est dû en juin au titre de l'ancien logement. Le droit à l'AL débute en juillet au titre du nouveau logement;
- si le déménagement a lieu en cours de mois, la continuité des droits s'applique si le locataire a payé un loyer pour chaque logement, même s'il y a eu une interruption momentanée du paiement de loyer (par exemple s'il a déménagé le 10 juin et emménagé le 20 juin. Il a droit à l'AL pour l'ancien logement en juin, et pour le nouveau dès juillet);

- mais attention, la continuité des droits ne s'applique pas si l'interruption momentanée porte sur deux mois civils.

Le locataire déménage le 25 juin et a payé son loyer du 1er au 25 juin. Il emménage dans son nouveau logement le 5 juillet et paie le loyer entre le 5 et 31 juillet. Pour la CAF, il n'a pas de droit à l'AL en juin ni en juillet.

En revanche, si le locataire a payé l'intégralité du loyer de juin (du 1^{er} au 30 juin), il n'y aura pas d'interruption des droits à l'AL. Il a droit en juin à l'AL pour l'ancien logement, et en juillet pour le nouveau.



Carte Nationale d'identité-Passeport-Démarche simplifiée

Depuis le 21 mars 2017, les demandes de carte nationale d'identité et les demandes de passeport sont déposées dans l'une des mairies équipées d'un dispositif de recueil quelle que soit la commune de résidence du demandeur.

Depuis cette date, la Ville de Romans-sur-Isère s'est dotée d'une 3^{ème} borne biométrique afin de répondre aux nouvelles exigences de délivrance des titres sécurisés. Aujourd'hui, sur les

367 communes que compte le département de la Drôme, 22 sont équipées de dispositif de recueil.

Les périodes à venir représentent une hausse considérable des demandes de titres de voyages et la ville de Romans-sur-Isère a mis en place :

La prise de rendez-vous via le site internet de la ville : www.ville-romans.fr/vivre/demarches/demarches

A cette adresse, vous trouverez également la liste des pièces à fournir pour constituer votre dossier.

Vous pouvez également établir une pré-demande via le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés : ants.gouv.fr

Depuis le 5 mars 2018, les personnes nées à Romans-surlsère, n'auront plus à fournir leur acte de naissance dans le cadre d'une demande de passeport ou de carte d'identité

Vous pouvez également faire vos démarches carte d'identité et passeport auprès des mairies de Bourg de Péage, Valence, St Jean en Royans



NEWSLETTER

Un petit geste pour l'environnement Inscrivez-vous à la newsletter sur le site internet de la commune et restez connecté à la vie de votre village.

PLANTE INVASIVE : Lutter contre l'ambroisie : C'est maintenant !

L'Ambroisie : un enjeu de santé publique au cœur de nos villes et de nos campagnes

L'Ambroisie à feuille d'armoise est une plante originaire annuelle d'Amérique du nord. Depuis son apparition en milieu France. au 19ème siècle, cette plante invasive s'est multipliée et colonise de nombreux



territoires et plus particulièrement la région Rhône-Alpes.

La Drôme fait partie des 5 départements de la région Rhône-Alpes les plus touchés par la présence d'ambroisie. Variant de 20 cm à 2 m de hauteur selon le niveau de stress des terrains, l'ambroisie se retrouve sur tous les terrains remaniés et non

recouverts de plantes concurrentes (telles que le trèfle, la luzerne...): sur des chantiers récents, des lits de rivière, dans des champs (tournesol, vergers, céréales non déchaumées, friches mal entretenues...), sur des bords de route, dans des jardins...

Lutter contre l'ambroisie : réduire le pollen et les graines

« L'ambroisie produit plusieurs millions de grains de pollen par jour et par pied. » Cette plante est une fabuleuse machine de production de grains de pollen et de semences, jusqu'à 3 000 semences par pied. Les semences, dépourvues de dispositif de dispersion par le vent, ne peuvent être déplacées que par le ruissellement des eaux, le déplacement de terres infestées ou les engins agricoles et de travaux public.

La lutte contre l'ambroisie est l'affaire de tous. Il faut distinguer la lutte préventive pour empêcher l'apparition de la plante (par exemple en mettant en place un couvert végétal) de la lutte curative pour empêcher l'émission de pollens et réduire les stocks de graines dans les sols (en éliminant l'ambroisie quand elle est présente).

L'élimination de l'ambroisie (arrachage notamment) impose de se protéger, en utilisant du matériel adapté : gants, lunettes et masque lors de la floraison.

Dès le mois de juin, les plants d'ambroisie commencent à être bien reconnaissables et peuvent atteindre 30 à 50 cm de hauteur. Le vert intégral (recto-verso) et sans odeur de leurs feuilles les distinguent bien des plants d'armoise (odeur forte des feuilles froissées).

Sur des terrains contaminés par l'ambroisie et non remaniés, l'arrachage ou les tontes et fauches régulières permettent de supprimer le stock de graines d'ambroisie situées à faible profondeur, et de supprimer en 2 à 4 ans l'apparition de plants (mais attention, tout remaniement de la terre, tout apport par lessivage d'eau pluviale, par engins ou graines pour oiseaux contaminés, peut apporter en surface des graines qui germeront dès l'année suivante).

Si l'arrachage est possible, il doit être effectué à partir de fin juin à début juillet et pas avant, sinon d'autres graines d'ambroisie peuvent germer à la place des plants arrachés. A défaut, la coupe doit être effectuée au moins deux fois, courant juillet puis août, avant l'arrivée des tiges florales. Sur les terrains remaniés et chantiers, il convient de surveiller la provenance d'éventuelles terres et remblais rapportés (éviter si possible qu'ils proviennent de terrains infestés).

La plateforme nationale de signalement de l'ambroisie permet aux référents communaux ambroisie, ou à défaut aux maires, de recevoir tout signalement effectué par un particulier, en vue d'obtenir son élimination par l'occupant ou le propriétaire du terrain concerné.

Le pollen allergène se répand dans l'air d'août à octobre, avec un pic maximum en septembre. Les symptômes sont proches de ceux du « rhume des foins » : rhinites, conjonctivites, laryngites, asthme, urticaire ou eczéma.

Chacun peut participer activement à la lutte contre l'ambroisie en suivant les principales étapes ci-après

- Eviter l'implantation de l'ambroisie en paillant le sol ou en installant des plantes couvrantes sur les zones où la terre est apparente.
- Si les plants sont déjà sortis de terre, 2 possibilités : Eliminer la plante : Arrachage, fauchage, tonte ou désherbage mais sans utiliser de pesticides ou signaler la zone infestée à l'accueil de votre mairie ou en appelant le 0 972 376 888 ou sur www.signalement-ambroisie.fr ou grâce à l'application smartphone, téléchargeable gratuitement sur ce même site.



Moustique tigre



Le moustique tigre est reconnaissable à ses rayures noires et blanches sur tout le corps ainsi que sur les pattes. Sa taille est généralement inférieure à celle du moustique commun. Ses ailes sont complètement noires et sans tâche. Son allure est pataude et il est facile à écraser en vol. Il apprécie généralement de voler autour des chevilles. Il porte également le nom de Aedes Albopictus.

Dans la plupart des cas, sa piqure est bénigne, bien que ce moustique puisse être vecteur de diverses maladies comme la dengue, le chikungunya ou le zika. Pour transmettre ces virus, il doit au préalable avoir piqué une personne infectée.

Le moustique tigre établit le plus souvent ses quartiers chez des particuliers, dans de petites réserves d'eaux stagnantes. Une fois installé dans votre jardin, il est très difficile de l'en déloger.

Pour vous protéger, la mesure la plus importante à prendre est d'éliminer de votre entourage toute source d'eau stagnante. Privilégiez également le port de vêtements longs, amples et clairs (le moustique-tigre est attiré par le noir).

Petits indices pour bien reconnaître le moustique tigre :

- Il est tout petit! (environ 5mm, soit plus petit qu'une pièce de 1 centime, ailes et trompe comprises!)
- Il a des rayures noires et blanches (pas de jaune), sur le corps et les pattes,
- Il vit et pique le jour (ce n'est pas lui qui vous empêche de dormir!)
- Sa piqûre est douloureuse.





ECHOS DU CONSEIL

Conseillers municipaux: Isabelle ROBERT, Jean-Noël FOURNAT, Philippe AROD, Gérard SERRADURA, Céline ACTON, Myriam PEYSSON, Jacques DILLMANN, Patrice CLAVAISON, Mathieu DUMONT, Régine ROIBET, Christophe VALLA, Pierre-Olivier MACHON, Annick VINCENT, Virginie VIGNON, Alain BONNET. Extraits des comptes rendus des Conseils municipaux

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2019

Absents excusés:

Céline Acton donne pouvoir à Philippe Arod Pierre-Olivier Machon donne pouvoir à Christophe Valla

Secrétaire de séance- Gérard SERRADURA

▼ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019.

Madame le Maire donne copie aux élus de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour la commune de Jaillans et propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2019.

Le conseil municipal à l'unanimité conserve les taux d'imposition votés en 2018

Habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
13.43 %	10.51 %	51.58 %

Nota: le produit fiscal attendu est de 260 332 € et 16 776 € d'allocations compensatrices pour 2019

▼ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Après présentation du BP 2019, le conseil municipal à l'unanimité vote le BP qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

BP 2019	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	873 333 €	873 333 €
Investissement	642 888 €	642 888 €
Totaux	1516 221 €	1516 221 €

SDED – DEMANDE DE SUBVENTION 2019- TRAVAUX « PERFORMANCE ENERGETIQUE SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX »

Le SDED a adopté le règlement d'attribution d'une aide financière aux petits travaux d'économies d'énergie en faveur des collectivités membres. Celui-ci vient soutenir les dépenses répondant aux critères des Certificats d'Economie d'Energie. Son taux annuel est de 50 % jusqu'à une dépense éligible de 20 000 € HT et de 20 % supplémentaires jusqu'à 50 000 € HT. En contrepartie le SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

Pour bénéficier de ce soutien la commune adhère jusqu'au 31 décembre 2020 au service de conseil en énergie du SDED et sollicite auprès du SDED une aide technique et financière au titre de la pose de volets roulants à l'école et à la mairie ainsi que des travaux de doublage à la mairie.

■ VALENCE ROMANS DEPLACEMENT

Une convention a été passée entre Valence Romans Déplacement et la commune dans laquelle il est prévu de mettre à la disposition de JAILLANS 30 appuis vélos.

La fourniture et la livraison sont assurées par Valence Romans Déplacement.

VRD prend en charge les réparations ou la mise à disposition d'un nouvel appui vélo en cas de détérioration du matériel entrainant une impossibilité d'utilisation pour les cyclistes et/ou constituant un danger sur l'espace public.

La commune de JAILLANS assurera l'installation, l'entretien courant, le nettoyage et la désinstallation le cas échéant.

DEVIS SYSTEME TELEPHONIQUE POUR LA MAIRIE

Le devis pour le remplacement du standard téléphonique devenu obsolète et incompatible avec une évolution technologique future a été accepté.



QUESTIONS DIVERSES

- > Permanences élections européennes du 26 mai : un planning de permanence afin d'assurer le bureau de vote est proposé
- ➤ Valence Romans Agglo: Etude sur la réutilisation des eaux usées traitées sur le territoire de Valence Romans Agglo. L'objectif de cette étude est d'identifier les stations d'épuration ayant un fort potentiel pour réutiliser les eaux usées traitées, puis de dimensionner, pour 3 d'entre elles, la filière à mettre en œuvre pour réaliser ce projet
- ➤ Eglise devis PACCARD: après le constat réalisé sur place de l'état dégradé du battant de la cloche de l'église, le remplacement de cette pièce s'avère nécessaire et sera assuré par l'entreprise Paccard.
- ➤ 13 juillet Présence de Miss Drôme Vallée du Rhône: Lors de la soirée du 13 juillet, nous accueillerons Miss Drôme Vallée du Rhône. Son accueil sera pris en charge par le Comité des Fêtes et la Mairie. Une participation communale de 300€ est décidée.



EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019

Absents excusés:

Annick VINCENT donne pouvoir à Isabelle ROBERT Virginie VIGNON donne pouvoir à Jean-Noël FOURNAT Mathieu DUMONT donne pouvoir à Pierre-Olivier MACHON

Secrétaire de séance-Patrice CLAVAISON

■ DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS BONUS — TRAVAUX EXTENSION MAIRIE.

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes a approuvé le 7 avril 2016 le règlement des fonds de concours.

Au vu du plan de financement, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de solliciter le fond de concours Bonus pour un montant de 15 000 €

■ DEMANDE DE DOTATION CANTONALE 2019 AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DROME POUR L'ISOLATION DES COMBLES DES BATIMENTS COMMUNAUX ET FAÇADE MAIRIE.

Afin de procéder à des travaux d'isolation des combles des bâtiments communaux un estimatif du coût des travaux a été établi qui s'élève à 1920.00€ HT. De plus les travaux de réfection de la façade de la mairie s'élève à 7907.40 €HT. Le conseil municipal décide de solliciter le département de la Drôme pour l'obtention de la dotation cantonale 2019 pour un montant global de 9827.40 €



QUESTIONS DIVERSES

- ➤ Point sur le voyage à Paris des CMJ Préparation de la restitution du samedi 15 juin 2019 Préparation d'une manifestation prévue le samedi 15 juin 2019 au sein de l'école primaire du village afin de présenter les différents monuments visités au cours de leur escapade parisienne
- ➤ Elections Européennes Dimanche 26 mai 2019 Il est rappelé que le bureau de vote se trouve salle du patronage. Ouverture du bureau à 8 heures, clôture du scrutin à 18 h. Dépouillement à partir de 18 h.

Stationnement parking école maternelle de l'Ecancière

– Des problèmes de stationnement sur le parking de l'école maternelle sont apparus. Cette parcelle de terrain appartient à la commune d'EYMEUX. L'aménagement du parking sera étudié au sein de la commission du Syndicat de l'Ecancière animée par les communes limitrophes (EYMEUX, BEAUREGARD-BARET, LA BAUME D'HOSTUN, JAILLANS)

Aménagement arrêt bus école primaire – il existe des impératifs

administratifs obligatoires avant tout aménagement de l'arrêt de bus. Il sera nécessaire de consulter un architecte afin de proposer un dossier détaillé qui permettra d'évaluer l'impact de l'arrêt de bus en termes de sécurité et d'intégration environnementale





CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2019

PERMIS DE CONSTRUIRE

M. Gilles PEYSSON – 770 chemin du Pouyet – Construction maison individuelle 825D chemin du Pouyet-« Les Terrasses du Pouyet »

DECLARATION PREALABLE

Mme Isabelle THOMAS – 135 chemin des Ayes – construction d'un garage

Mme Marion SANCEY – 180 route de Serne – remplacement des volets existants par des volets roulants.

Mme Christelle DA CUNHA – 415 route des 3 Croix – construction d'une piscine.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019

PERMIS DE CONSTRUIRE

✓ M. Guillaume Brenier Mme Daphné Mesona-31 rue Chorier Valence- Construction d'une maison individuelle – 825C chemin du Pouyet, « Les Terrasses du Pouyet »

✓ M. Timothée YAPOUDJIAN – 14 impasse des Îles, le Pré Vert – surélévation de la maison existante

Permanence
Adjoint à
l'urbanisme
Sur rendez-vous.au
04 75 47 76 54



Site internet de la commune

La commune dispose d'un site internet sur lequel vous pouvez trouver toutes les informations mises à jour régulièrement.

www.jaillans.fr

N'hésitez pas à le consulter.



Le moulin au printemps

Le chaume et la mousse Verdissent les toits La colombe y glousse, L'hirondelle y boit. Le bras d'un platane Et le lierre épais Couvrent la cabane D'une ombre de paix. La rosée en pluie Brille à tout rameau Le rayon essuie La poussière d'eau. Le vent qui secoue Les vergers flottants, Fait sur notre joue Neiger le printemps.

Alphonse de Lamartine



AGENDA

Mai 2019

- ★ Vendredi 24 mai -20 h Eglise Ste Marie de JAILLANS: Concert Illuminations en trio
- ★ Samedi 25 mai –Fleurissement du village RDV est donné à tous les bénévoles devant la mairie à 8 h
 30
- → Dimanche 26 mai -8h -18h -ELECTIONS EUROPÉENNES -Bureau de vote -salle du patronage-

Juin 2019

- ★ Samedi 1^{er} juin 20h Eglise Ste Marie de Jaillans :
 Soirée Chorales Empi&Riaume.
- → Vendredi 14 juin -18h 30 –ERA : Spectacle de fin d'année
- ★ Samedi 15 juin 11h- Ecole Primaire F. Eynard:
 Compte rendu à la population du voyage du CMJ à
 Paris avril 2019- La population est invitée.
- Vendredi 28 juin ERA- Fête des Ecoles

Juillet 2019

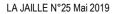
- * Samedi 13 juillet ERA 19h -Soirée concert, spectacle folklorique, feu d'artifice, bal – Comité des Fêtes et Fred du dancing de LA JAILLE
- ✓ Vendredi 19 juillet Voyage théâtre à Grignan proposé par les Amis de Jaillans
- **→ Dimanche 21 juillet 15 h Circuit des Eglises Romanes.** RDV sur le parking devant l'église St Didier à ST DIDIER DE CHARPEY (3 églises sur le circuit dont Ste Anne à MEYMANS et Ste Marie à JAILLANS ± 16H 30)

Août 2019

→ Vendredi 2 août – Eglise Ste Marie de Jaillans-21h-

RDV sur le parvis de l'église de JAILLANS — le circuit se poursuivra par l'église St Nicolas de CHARPEY

→ Jeudi 15 août − Place de l'Eglise- Soupe au Pistou- Comité des Fêtes



SEJOURS KID O'MINO ETE 2019

Le centre de loisirs organise des séjours thématiques pendant la période estivale pour les enfants de 6 à 15 ans. Une occasion de découvrir de nouvelles activités et de partager des moments ludiques. Expériences inoubliables !!

◆ FETE DU JEU – LUDOTHEQUE EYMEUX

Cela se passe à la ludothèque à EYMEUX : C'est la fête du jeu.

Le temps d'un après-midi, venez jouer et profiter des espaces de jeux ouverts à tous et gratuits. A partager en famille.

Jeux à gogo, gonflables, maquillages...

De 14h30 à 18h.

Activités en fête Familles Rurales

Vendredi 14 juin 2019 -18 h 30-Salle ERA – JAILLANS

En guise de clôture des activités loisirs de Familles Rurales, les enfants offriront une représentation artistique pour le plus grand plaisir des petits et grands!

Nous vous y attendons nombreux Entrée libre – ouvert à tous



SOIREE CHORALES - renseignements : 04 75 02 30 52 ou www.empi-et-riaume.com



LE CLUB DES BOUTONS D'OR

Planning des prochaines activités

- Jeudi 27 juin : Sortie d'une journée avec le club d'Hostun – Cirque Alexis Gruss
- Du lundi 02 au vendredi 6 septembre- Voyage du

Séjour à Lou Riou A ST TROPEZ dans une maison familiale.



Venez découvrir Port Grimaud, Ramatuelle, Gassin, les parfums Fragonard....

Ambiance conviviale.

Ouvert à tous

Au programme:

- Visite en bateau des calanques de l'Esterel.
- Découverte de jolis villages tels que

RAMATUELLE



GASSIN,



GOURDON



Renseignements: Tél 06 79 05 08 48

Le Comité des Fêtes

Quelques festivités au cœur de Jaillans

Le 13 juillet, c'est concert, spectacle, feu d'artifice et bal en plein air

Certains disent que les Jaillanais sont patriotes...

Patriotes ou pas, le feu d'artifice sera bien au rendez-vous pour le 13 juillet au soir. Mais pas que.

La soirée débutera à 19 h par une scène ouverte avec la présence de nos amis du Dancing de la Jaille : Didier Coste et Fred. Ce duo vous mettra dans l'ambiance.

Miss Drôme Vallée du Rhône sera également en déplacement dans notre village en ce début de soirée pour incarner la grâce à la française. Peut-être aurez-vous l'occasion de discuter avec elle ou de prendre une photo...

Il en suivra à 21h l'habituel de chants et de danses avec la collaboration d'Empi & Riaume. Cette année, une troupe des Îles Marquises nous fera voyager au cœur de ses traditions. C'est cette même troupe qui sera hébergée par les Jaillanais et Jaillanaises durant 15 jours environ. Rapprochez-vous des organisateurs si vous souhaitez participer à cette formidable expérience d'échange culturel.

Enfin, vers 23h, le traditionnel feu d'artifice retentira dans le ciel d'été accompagné de son spectacle son et lumière. On ne se lasse jamais de ces couleurs éblouissantes en cette date de fête nationale. La soirée se poursuivra naturellement en dansant lors du bal en plein air animé par GMS Project.

Nous vous attendons nombreuses et nombreux pour cet événement. Pour profiter de la soirée sans interruption, une restauration sera disponible sur place avec la présence d'un food-truck ainsi que d'une buvette pour vous désaltérer.

Le 15 août, c'est soupe au pistou

Certains disent que les Jaillanais aiment la tradition...

C'est vrai qu'une bonne soupe au cœur de notre village ça réchauffe le cœur de toutes les générations.

Rien de neuf pour ce 15 août 2019. A l'aube, les plus courageuses et courageux d'entre nous participeront à la séance d'épluchage de légumes. Au milieu des vacances des Aoûtiens, l'effectif réduit du comité des fêtes a bien besoin de ses membres honorifiques tels que nos conjointes, épouses et anciens membres pour participer à cette « corvée ». Nous les remercions chaleureusement pour leur aide. Mais il est bon de savoir que tous les Jaillanais ou amoureux de cette soupe sont les bienvenus pour mettre la main à la pâte. Rendez-vous à 7h30 à l'ERA avec votre matériel si vous souhaitez y participer.

L'après-midi, les cuisiniers experts du comité des fêtes feront mijoter tous ces légumes avec un peu d'huile d'olive et du pistou pour le bonheur de nos papilles. Passez les voir. Ils vous expliqueront sans doute l'art de manier cette grosse cuillère en bois dans les chaudières d'antan.

Si vous préférez vous essayer au jeu de boules, pensez à vous inscrire au concours de pétanque en début d'après-midi. Vous trouverez sans doute de nombreux adversaires à qui vous frotter...

A 19h30, tout le monde se réunira dans le centre du village pour terminer la soirée autour de la soupe au pistou et du plateau repas qui l'accompagne. A la tradition, il n'y a rien à ajouter...pas même une pointe de sel.

Et le 6 juin 2020, vous avez quoi de prévu avec vos voisins?

Certains disent que les Jaillanais sont joueurs... Oui, pas de doute, ils sont joueurs. Mais quel rapport avec mes voisins ? Et bien pour faire un inter-quartier, il faut jouer avec ses voisins, contre ses voisins... Vous me comprenez ? Je m'explique, reprenons du début :

Après une longue réflexion au sein du comité des fêtes, afin de trouver une animation conviviale permettant de réunir tous les Jaillanais sans exception – quel que soit leur âge, leur sexe, leurs centres d'intérêts ou leurs origines- nous nous sommes dits : « et si nous organisions un inter-quartier ? ». Rien de mieux pour se rapprocher de ses voisins et d'apprendre à les connaître que de jouer avec eux au sein d'une même équipe. Toutes ces équipes de voisins réunies un même jour au même endroit pourront ainsi s'affronter dans des jeux sportifs, intellectuels ou burlesques et constituer ledit inter-quartier. Le quartier vainqueur remportera un trophée qui sera remis en jeu chaque année.

VIE COMMUNALE

Mais tout cela demande un peu d'organisation et de logistique. Voilà pourquoi nous lançons le sujet aujourd'hui afin de préparer cet évènement pour le samedi 6 juin 2020. Un groupe d'organisateurs se met actuellement en place et vous propose une réunion d'information le vendredi 11 octobre prochain au Patronage.

Il sera abordé lors de cette réunion, les modalités de formation des équipes, le déroulement de la journée et les préparatifs que chaque quartier devra réaliser pour le jour J.

Mais sans attendre, si cet évènement vous ravit, vous pouvez commencer à motiver vos voisins, préparer des idées de jeux ou encore débuter votre entrainement sportif et intellectuel. A vos marques, prêt, convivialité...

Toute l'équipe du comité des fêtes vous souhaite d'excellentes fêtes pour l'été 2019! Mais elle n'oublie pas que pour organiser ces manifestations, des hommes et des femmes se mobilisent et donnent de leur temps libre.

Henri MARET fut l'un de ses membres pendant de nombreuses années et il fut le président de la Fête des Laboureurs 1979. Le comité des fêtes présente toutes ses condoléances à sa femme, Marie-Paule, ainsi qu'à ses enfants et petitsenfants.



LES AMIS DE JAILLANS

Fête de la Musique 21 juin 2019

Cette année, la fête de la musique se fera de concert avec Fred à la Jaille.

Le chanteur Jaillanais « Théo » sera présent et Fred présentera un autre groupe.



Fêtes nocturnes GRIGNAN 2019

Cette année encore, l'association Les Amis de Jaillans organise une sortie à l'occasion des Fêtes Nocturnes au Château de Grignan avec le spectacle :

RUY BLAS de Victor Hugo VENDREDI 19 JUILLET 2019

Programme

L'association vous propose :

- Départ de JAILLANS à 17h avec un arrêt à Romans (17h20) et un arrêt à Valence (17h45). Arrivée à Grignan vers 19 heures.
- Apéritif offert sur place
- Repas tiré du sac (ou restaurant)
- Billet d'entrée pour le spectacle
- Retour sur Valence, Romans, Jaillans

Prix:

- 35 € (non adhérent)
- 30 € (adhérent)
- 20 € (- de 14 ans
- Possibilité d'achat d'un billet d'entrée pour 22 € (sans le transport)



Présentation de la pièce

En 2019, le château de GRIGNAN prend des airs de la cour d'Espagne au 17ème siècle pour accueillir une pièce maitresse de Victor Hugo « RUY BLAS.

Le héros, humble « ver de terre amoureux d'une étoile » dénonce un royaume chancelant et une noblesse corrompue. Un conte de fées sur fond de tragédie sociale, aux accents indéniablement comiques. Don Salluste, ministre déchu par la reine d'Espagne, trame sa vengeance en introduisant à la cour son valet Ruy Bals sous les habits de Don César, son cousin.....

PS: oui, le film « la folie des Grandeurs » avec Louis de Funès, Yves Montand est bien tiré de la même pièce!



Estrella & Agua music et la commune de Jaillans présentent :







Concert Illuminations en trio

Jaillans (F)

Église Sainte-Marie (XIIème s.)
Vendredi 24 mai 2019 - 20:00

avec

Samuel CATTIAU, contre-ténor Quentin DUJARDIN, guitare Matthieu SAGLIO, violoncelle

Les très belles voûtes romanes de cette église du XIIème s. accueillerons ce nouveau répertoire musical. Au pied du massif du Vercors, l'église de Jaillans est un édifice roman caractéristique de la région du Royans et de la basse vallée de l'Isère.

Réserver maintenant

Nombre de places limitées, entrée le jour du concert sous réserve de places disponibles

15€ - Tarif plein

12€ - Tarif réduit (16-18 ans, demandeur d'emploi, personne

à mobilité réduite)

8€ - Tarif enfant (-16 ans)

Concert à 20:00

Ouverture des portes : 19:30 - PLACEMENT LIBRE

Renseignements:

Mairie de Jaillans: +33 (0) 4 75 48 83 99

@: Estrella music

Lieu du concert :

26300 Jaillans - France

Plus d'informations et d'images Sur le site internet : www.jaillans.fr

Comité de rédaction : Isabelle ROBERT, Jean-Noël FOURNAT,

Impression et distribution par nos soins.



<u>Préservons l'environnement</u> Inscrivez-vous à la newsletter sur le site internet et restez connecté à votre village